



Transport solidaire

pour les Érimûrois
de 65 ans et + *

Trajets assurés par des bénévoles
et nécessitant un véhicule **(RDV
médicaux, visites familiales,
coiffeur, courses, activités
communales, démarches
administratives, etc.)**

* Le transport solidaire
s'adresse aux personnes autonomes.

Inscription annuelle :

Inscription gratuite auprès du CCAS (valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours).

Document à fournir :

Il suffit de nous communiquer une attestation d'assurance responsabilité civile.

Les transports :

Après inscription,
lorsque j'ai besoin d'un transport solidaire :

- 1 J'appelle le CCAS pour indiquer le jour, l'horaire et le motif du transport demandé, au moins une semaine à l'avance.
- 2 Le ou la bénévole volontaire me recontacte pour convenir des modalités du déplacement
- 3 Le jour J on vient me chercher comme convenu, moyennant une indemnisation du bénévole à hauteur de 0.50€ par kilomètre parcouru.

Contact :

CCAS - 5 chemin de Bellevue,
49610 Mûrs-Érigné

02 41 79 78 85

ccas@ville-murs-erigne.fr

mardi - jeudi - vendredi: de 9 h à 12 h

i

Les rendez-vous
sont à prendre
obligatoirement
en amont auprès
de l'accueil